

02.06.2005 - 11:50 Uhr

Maintien du remboursement à lagriculture de limpôt sur les carburants: LUSP salue la décision du Parlement

Brugg (ots) -

Cest avec satisfaction que lUnion suisse des paysans (USP) a pris connaissance de la décision du Conseil national de suivre sa commission et le Conseil des États en maintenant le remboursement partiel à lagriculture de limpôt sur les carburants. La paysannerie suisse évite ainsi une hausse de la pression fiscale et un désavantage concurrentiel supplémentaire par rapport aux pays voisins.

Aujourd'hui déjà, les paysans dAutriche, dItalie, de France, du Danemark et de Grande-Bretagne achètent un carburant diesel moins imposé fiscalement que le diesel vendu en Suisse. Une suppression du remboursement de limpôt sur les carburants aurait ainsi affaibli davantage encore la compétitivité des paysans suisses face à leurs collègues de létranger. Par bonheur, il nen sera rien.

Outre à largument de la compétitivité, le Conseil national a surtout été sensible au fait que les paysans n'empruntent pas les routes nationales avec leurs tracteurs, ce qui justifie un remboursement partiel. De plus, ils contribuent dans une mesure considérable (60 millions de francs par an environ) à la construction et à lentretien des chemins de dévestiture, utilisés également par un large public. Le fait que le remboursement de limpôt sur les carburants soit une mesure compatible avec les règles de lOMC a sans doute aussi contribué à la décision positive de la Chambre du peuple.

LUSP est très satisfaite de constater que les arguments concrets quelle avait présentés aux parlementaires laient emporté.

Compléments dinformation:

Hansjörg Walter, président, mobile 079 404 33 92
Jacques Bourgeois, directeur, mobile 079 219 32 33
Urs Schneider, directeur suppléant, tél. 056/462 51 11,
mobile 079 438 97 17

www.sbv-usp.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100491096> abgerufen werden.